Rapport d'activité du Conseil national du numérique 2018

À l'attention du Président de la République,
du Premier ministre, du ministre de l'Économie et des Finances
et du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances
et du ministre de l'Action et des Comptes Publics, chargé du Numérique

conseil national
du numérique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2 0 1 8

À l'attention du Président de la République,
du Premier ministre, du ministre de l'Économie et des Finances
et du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances
et du ministre de l'Action et des Comptes publics,
chargé du numérique

Juin 2019

SOMMAIRE

L'ANNÉE 2018 4
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 6
EDITO DU CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE 8

CONTRIBUTION AU RAPPORT VILLANI 14
CONTRIBUTION AU LIVRE BLANC SUR L'ÉCOLOGIE 20
TOUR DES START-UPS 23
ÉTATS GÉNÉRAUX DES NOUVELLES RÉGULATIONS DU NUMÉRIQUE 25
FÉDÉRATION DES CONSEILS TERRITORIAUX DU NUMÉRIQUE 29
THE INTERNET OF TRUST 31
IDENTITÉ NUMÉRIQUE 38
SANTÉ 41
ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES 43
INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ 46

À PROPOS DU CONSEIL 48
LISTE DES MEMBRES 54
RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS & INTERVENTIONS 61

L'année 2018

Analyser, conseiller et co-construire

États généraux des nouvelles régulations numériques

Travaux sur l'identité numérique

Mise à disposition du secrétariat général du CNNum pour le Rapport Villani sur l'intelligence artificielle, le "Tour des startups" piloté par le secrétaire d'État chargé du numérique et le livre blanc "Numérique et environnement" (IDDRI, Fing, WWF, Green IT, CNNum)

conseil national du numérique

Agir pour la transparence, expérimenter et représenter

Co-organisation de l'Internet Governance Forum 2018

en présence du président de la République et du secrétaire général de l'ONU

Fédération des conseils territoriaux du numérique

Alerter, débattre et anticiper

Plusieurs groupes de travail créés

Environnement et territoires :

piloté par Thomas Landrain et Sophie Flak sur un Proof of Concept sur la biodiversité

Accessibilité :

piloté par Jérémie Boroy en vue de la Conférence nationale du handicap 2019

Santé et numérique :

piloté par Maryne Cotty-Eslous

Économie numérique et startups :

constitué autour de Nathalie Collin et d'Alexandre Zapolsky

Inclusion : constitué autour de Salwa Toko, Florette Eymenier et Gérald Elbaze

Identité Numérique : constitué autour de Karine Dognin-Sauze et Mohammed Boumediane

Numérique et sécurité humaine : groupe de travail permanent piloté par Théodore Christakis

Membres, ressources humaines et budget

30 membres experts et bénévoles nommés de façon paritaire par le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique

4 membres parlementaires

Un Secrétariat général

composé de 9 personnes dont 3 stagiaires (en décembre 2018)

Et 95 208€ de budget de fonctionnement

Temps forts

Mars

Publication du livre blanc Numérique et Environnement, co-rédigé par le secrétariat général du Conseil (SG) ;

Remise du rapport du député Cédric Villani sur l'intelligence artificielle, co-rédigé par le SG du Conseil, en présence d'experts internationaux, du président de la République, du ministre de l'Économie, du Commissaire européen à la recherche, de la ministre allemande de l'Éducation et de la Recherche, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du secrétaire d'État chargé du Numérique ;

Remise des conclusions du Tour des Startups, co-élaborées par le secrétariat général du Conseil, au secrétaire d'État chargé du Numérique.

Mai

Nomination d'un nouveau collège de trente membres présidé par Salwa Toko ; Gilles Babinet nommé comme Vice-président

Juillet

Lancement des “états généraux des nouvelles régulations numériques” par le secrétaire d'État chargé du Numérique.

Septembre

Premières réunions des groupes de travail des états généraux ;

Participation à l'évènement “Numérique en commun[s]” conjointement avec les conseils territoriaux du numérique.

Novembre

Co-organisation de l'Internet Governance Forum au siège de l'UNESCO en présence du président de la République et du secrétaire général de l'ONU et soutien à l'appel de Paris sur la cybersécurité ;

Adhésion du CNNum au projet de taxe sur les services numériques.

Octobre

Fin de la phase interne à l'administration des états généraux des nouvelles régulations numériques ;

Lancement des groupes de travail internes pour la mandature du CNNum 2018-2020.

Décembre

Annonce de la création d'un groupe de travail permanent “Numérique et sécurité humaine” et de la participation du CNNum à l'expérimentation entre les autorités françaises et Facebook sur les contenus haineux.

Édito 2018

Salwa TOKO
Présidente du CNNum

Fondatrice et Présidente de BECOMTECH

#BecauseGirlsCan #WomeninTech #NumeriqueInclusif

Gilles BABINET
Vice-président du CNNum

Serial entrepreneur, Digital Champion auprès de la Commission Européenne

#Bigdata #AI #Blockchain #Education

Sept ans après sa création, le Conseil national du numérique est une pierre angulaire de l'écosystème numérique. Ses nouveaux membres nommés fin mai 2018 veillent à poursuivre la doctrine du CNNum et à en faire, plus que jamais, une interface entre les pouvoirs publics français, européens et internationaux, les entreprises, les associations, et la société civile. Au-delà de ses missions de commission consultative indépendante, le CNNum souhaite devenir un "do-tank" afin d'expérimenter des solutions innovantes de politiques publiques du numérique.

34 MEMBRES ENGAGÉS ...

La mandature du CNNum a été renouvelée fin mai 2018 et a su conforter l'importance de cette institution créée en 2011. Afin de refléter la transversalité et l'ambivalence du numérique, les nouvelles mandatures sont désormais composées par tiers pour garantir une diversité d'expertises. Pour être le plus représentatif possible de "l'écosystème numérique" et refléter la transversalité propre au numérique, le collège a été composé en trois tiers : 10 représentant-e-s de l'économie numérique, 10 représentant-e-s du monde de la recherche, 10 personnalités engagées dans le développement du numérique dans la société ainsi que 2 député-e-s et 2 sénateur-rice-s. Les membres sont donc issus de différents horizons, assurant ainsi une diversité des points de vue essentielle lorsqu'il s'agit de penser les politiques publiques numériques.

...POUR PENSER UN NUMÉRIQUE HUMAIN

Les membres du CNNum sont animés d'une même volonté : celle de penser et d'agir pour un numérique inclusif au service de l'humanité. Pour ce faire, de nombreux groupes de travail sont menés au sein du CNNum, afin de faire émerger les conditions de respect des droits humains sur Internet, mais aussi de renforcer le pouvoir d'action des citoyens au travers d'un Internet ouvert, inclusif, soucieux des conditions de travail et propice à l'innovation.

DES MISSIONS ÉLARGIES ET UN COLLÈGE RENFORCÉ DE PARLEMENTAIRES

Les missions du Conseil national du numérique ont été élargies par un décret de décembre 2017[7]. Celui-ci lui confie une mission de conseil et de soutien au Gouvernement sur "les enjeux et les perspectives de la transition numérique de la société, de l'économie, des organisations, de l'action publique et des territoires." Dans son champ de compétence, le CNNum est désormais chargé :

- D'informer et de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques ;
- De contribuer à l'élaboration des positions de la France aux niveaux européen et international ;
- De formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations.

À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux européen, national et territorial, avec les pouvoirs publics, les élus, les secteurs économique, associatif et académique, et la société civile.

Par ailleurs, à la suite d'une loi d'août 2018[8], **deux députés et deux sénateurs ont rejoint le collège des membres afin de faire le lien entre le Parlement et l'écosystème numérique.**

7 Décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017 relatif au Conseil national du numérique : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/8/PRMX1728831D/jo/texte

8 LOI n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination (1) : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284338&categorieLien=id

UN CONSEIL TOURNÉ VERS L'ACTION ET LA COOPÉRATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME

La nouvelle mandature s'est engagée à renforcer l'ouverture de ses méthodes de travail, associant administrations, société civile, secteur économique et académique.

Les membres du CNNum sont animés d'une même volonté : celle de l'action. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place de nouveaux outils. **Cette méthodologie renouvelée s'inscrit dans son ADN depuis la formation du CNNum, associant co-construction et consultation.** Nous n'avons pas parole d'évangile, et nous sommes convaincus de la plus-value qu'apporte une logique consultative à notre démarche. Chaque acteur du numérique est porteur d'un point de vue unique et il importe que tous soient associés à son développement. Nous accordons une attention particulière à l'équilibre et à la représentation des différentes voix qui s'expriment lors de nos travaux, pour que nos recommandations soient imprégnées de l'esprit qui anime notre secteur.

Au-delà de la réflexion et de la proposition de politiques publiques, le CNNum s'efforce dorénavant de réaliser des actions concrètes. **Deux travaux sont à ce titre emblématiques de cette double volonté :**

- D'abord, **les états généraux des nouvelles régulations du numérique**. Initiés à l'été 2018 par Mounir Mahjoubi et pilotés par le CNNum, ils ont pour objectif de construire avec tous les acteurs du Numérique la feuille de route pour la France auprès de la prochaine Commission européenne. Dans les faits, les états généraux se sont structurés autour de deux phases de concertation mêlant contributions écrites, consultation citoyenne et ateliers de travail.
- Puis, **le Proof of Concept (PoC), en français Preuve de Concept (PdC), développé par le groupe de travail sur l'environnement et les territoires.** La logique du PoC consiste à démontrer par l'exemple l'efficacité et la faisabilité d'une idée conceptualisée au préalable. Le CNNum a donc lancé les prémices d'une expérimentation autour d'un hub de données environnementales permettant aux acteurs concernés à l'échelle d'un territoire (institutions, collectivités, associations, entreprises, citoyens) de comprendre leur écosystème et d'y co-construire des politiques publiques.

PLUSIEURS AXES DE TRAVAIL POUR 2019

L'année 2019 s'annonce riche puisque, dans la continuité de ses précédents travaux, le CNNum a ouvert un certain nombre de groupes de réflexion qui livreront tout ou partie de leurs conclusions en 2019. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé dans huit groupes de travail :

États généraux des nouvelles régulations numériques

Le CNNum a été chargé d'animer une consultation publique, sur la base des premiers travaux des administrations (de juillet à octobre 2019), notamment sur les thématiques relatives à la régulation des contenus illicites, les moyens des régulateurs, l'adaptation des règles de concurrence, la protection des travailleurs des plateformes, les données d'intérêt général et la surexposition aux écrans. Cette consultation donnera lieu à deux synthèses à destination du secrétaire d'État chargé du Numérique.

Identité numérique

Lancer une consultation publique citoyenne sur l'identité numérique, en lien avec la mission interministérielle dirigée par Valérie Peneau sur l'identité numérique depuis janvier 2018 afin :

- d'une part, de comprendre la perception de ce projet par les acteurs impliqués (citoyens, résidents, associations d'usagers, entreprises, collectivités territoriales, etc.) ;
- d'autre part, de co-construire, avec les citoyens et la société civile, le modèle de gouvernance de l'identité numérique en France pour instaurer une confiance numérique dans les dispositifs qui seront mis en place.

Environnement et territoires

Deux axes de travail seront traités :

- Un axe expérimental : proposer un POC pour faire un bilan de la biodiversité d'un territoire via un tableau de bord des données écologiques.
- Un axe macro : rédiger des notes sur les enjeux numériques de l'environnement et des territoires notamment pour répondre aux questions suivantes :
  - quel statut pour les données environnementales ?
  - en quoi le numérique accroît ou résout potentiellement et effectivement une fracture territoriale et comment y répondre ?

Numérique et handicap

Proposer des recommandations concrètes sur l'amélioration de l'accessibilité des services numériques et des sites web, en vue de la conférence nationale du handicap 2019.

Économie numérique, fiscalité et startups

Faire écho aux débats autour de la souveraineté numérique en proposant une définition de ce que serait une voie numérique européenne alternative aux deux modèles dominants.

Santé et numérique

Développer des solutions et des outils concrets pour accompagner le déploiement du volet numérique de la stratégie de transformation du système de santé, dans le respect des usagers et de l'éthique.

Numérique et sécurité humaine

Mener dans la durée une réflexion sur les différents enjeux du numérique et de sa régulation pour la sécurité humaine et les droits fondamentaux. Dans ce cadre, le Conseil participe à l'expérimentation entre les autorités françaises et Facebook sur les contenus haineux. Il se positionnera aussi sur les enjeux de reconnaissance faciale.

Accélération du financement des femmes entrepreneures

Comprendre et analyser le faible pourcentage de financement des femmes créatrices d'entreprises innovantes (start-ups). Travailler à infléchir cette tendance en impliquant l'ensemble de l'écosystème financier et tech dans des pratiques vertueuses.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

CONTRIBUTION À LA SAISINE VILLANI SUR L'IA

PRÉSENTATION

Suite à sa participation aux travaux "France IA" menés par France Stratégie en 2017[7], le CNNum a été à nouveau sollicité par le gouvernement, pour contribuer à la mission conduite par le député et mathématicien Cédric Villani. En effet, le 8 septembre 2017, le Premier ministre Édouard Philippe a confié à Cédric Villani, député de l'Essonne, une mission sur l'intelligence artificielle. L'objectif : poser les bases d'une stratégie nationale ambitieuse pour la France en matière d'IA.

Outre la participation de Marc Schoenauer, directeur de recherche et expert de l'IA à l'INRIA, et de Bertrand Rondepierre, ingénieur à la Direction Générale de l'Armement et désormais salarié de Google, la mission parlementaire a bénéficié dès l'automne 2017 de la mise à disposition de cinq membres du secrétariat général du Conseil en 2017[8], renforcée en 2018 de cinq autres[9].

Le rapport a été suivi de la présentation par le président de la République des grandes lignes de la stratégie française pour l'IA, comprenant notamment la nomination d'un coordinateur national pour la stratégie d'intelligence artificielle, Bertrand Pailhès. Définir l'intelligence artificielle n'est pas chose facile. Le champ est si vaste qu'il semble difficile de la restreindre à un domaine de recherche spécifique. L'intelligence artificielle désigne un programme qui a une ambition : comprendre comment fonctionne la cognition humaine et la reproduire en créant des processus cognitifs comparables à ceux de l'être humain.

L'IA englobe de nombreuses techniques et approches qui se sont succédées depuis son apparition dans les années 1950. De nombreuses disciplines entrent en jeu, des mathématiques à l'informatique en passant par les sciences cognitives. Et les méthodes sont tout aussi variées: IA symbolique, apprentissage par renforcement, réseaux de neurones, ontologique…

94 % des Français considèrent que les technologies de l'IA ont ou auront un impact important sur nos vies au quotidien (sondage médiamétrie).

7 https://www.economie.gouv.fr/France-IA-intelligence-artificielle

8 Charly Berthet, resp. affaires institutionnelles, Stella Biabiany, assistante, Yann Bonnet, secrétaire général, Anne-Charlotte Cornut, rapporteur, François Levin, resp. affaires économiques et sociales.

9 Camille Hartmann, rapporteur, Judith Herzog, responsable des affaires européennes et prospective, Jan Krewer, secrétaire général adjoint, Marylou Le Roy, rapporteure, Lofred Madzou, rapporteur

L'essor récent de l'intelligence artificielle s'explique par les avancées significatives en matière d'apprentissage automatique (machine learning en anglais). Ce procédé est une révolution par rapport aux approches historiques de l'IA : alors qu'il fallait programmer les règles nécessaires à la réalisation d'une tâche, il est désormais possible de laisser la machine les découvrir elle-même. Le développement de l'IA se fait également dans un contexte marqué par la « mise en données » du monde, qui touche tous les secteurs, et par le décuplement des puissances de calcul. Les applications se multiplient et touchent directement notre quotidien : reconnaissance d'image, voiture autonome, détection de maladies, recommandation de contenus…

LES 10 MESSAGES-CLÉS DU RAPPORT

1. Favoriser l'accès, la circulation et le partage des données publiques et privées en France et en Europe

La donnée est le matériau premier de l'intelligence artificielle et tient une place peut-être encore plus importante que celle des algorithmes. Afin de créer un environnement favorable pour les entreprises et chercheurs européens, il est essentiel de mener une politique de la donnée offensive qui vise à favoriser son accès, son partage et sa circulation. Dans cet objectif, la politique d'ouverture des données publiques doit être renforcée et l'État doit contribuer à la constitution de « communs de la donnée », des plateformes de partage de données entre acteurs économiques d'un même secteur. En lien, notamment, avec les réformes européennes en cours, il nous faut également aller plus loin dans l'ouverture des données détenues par les acteurs privés dans certains secteurs particulièrement clés (transport, santé...), à des fins de recherche ou d'intérêt général. Cette politique de la donnée doit enfin s'articuler avec un objectif de souveraineté, d'autonomie stratégique pour la France et l'Europe.

2. Créer un réseau de recherche d'excellence en IA

La recherche est le fer de lance du développement de l'IA et la France tient une place reconnue dans ce domaine, du fait de l'excellence de son école mathématique et informatique. Néanmoins, la recherche souffre de plusieurs maux : trop faible niveau de rémunération, rigidité administrative qui dégrade les conditions de travail, éloignement du monde industriel dans un domaine où la proximité est cruciale… Pour répondre à ces défis, un réseau pourrait être mis en place, permettant de regrouper sous un même drapeau l'ensemble des acteurs de la recherche française en IA. Conçus comme de véritables « zones franches de l'IA » (allègement des formalités administratives du quotidien, compléments de salaires, renforcement de la porosité des parcours publics et privés...), ces lieux de recherche devront permettre d'attirer les meilleurs chercheurs français et internationaux. Ils devront enfin offrir à ces acteurs des moyens de calcul conséquents, de niveau international.

3. Concentrer l'effort économique et industriel sur quatre domaines prioritaires pour le développement de l'IA

Face aux géants chinois et américains, la France et l'Europe doivent concentrer leurs efforts sur des secteurs spécifiques où il est encore possible de faire émerger des acteurs d'excellence. La quantité et la qualité des données disponibles, l'importance en termes économiques et d'intérêt général, la présence d'un écosystème naissant ainsi que la nécessité d'un rôle actif de l'État sont autant de facteurs ayant permis de déterminer quatre secteurs : santé, transport-mobilités, écologie et défense-sécurité.

4. Structurer le soutien à l'innovation autour de grands défis et d'expérimentations

Notre mission recommande de structurer le soutien à l'innovation autour de grands défis sectoriels, déterminés au plus près du terrain et répondant à des objectifs d'intérêt général : détection précoce des pathologies, médecine des 4 P (personnelle, prédictive, préventive, participative), disparition

des déserts médicaux, mobilité urbaine, zéro émission… Cette mobilisation des écosystèmes pourra s'accompagner de la mise d'espaces d'expérimentation, permettant aux développeurs d'IA (chercheurs, entreprises) de tester leurs solutions « en situation réelle » et de bénéficier d'un accompagnement dans leurs parcours d'innovation.

5. Se donner les moyens de transformer les services publics grâce à l'IA

L'intelligence artificielle doit permettre de transformer les services publics, à la fois pour améliorer l'efficacité du fonctionnement des administrations, mais également pour améliorer l'accès au droit, faciliter les démarches administratives, évoluer vers des services publics plus personnalisés. Pour ce faire, le rôle de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) pourrait notamment être renforcé pour intégrer un pôle de compétences en IA, chargé de mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie en IA et d'accompagner les administrations dans leur transformation.

Pour 70 % des Français, l'IA peut faciliter les démarches administratives

6. Créer un Lab public de la transformation du travail

Les incertitudes sont immenses face aux transformations du travail que vont occasionner l'intelligence artificielle et l'automatisation : on sait néanmoins qu'elles risquent d'être extrêmement importantes et qu'elles vont toucher la plupart des métiers. Pour y faire face, une structure ad hoc pour être créée : elle aurait pour missions d'anticiper, en produisant des travaux de prévision et d'anticipation, pluridisciplinaires, mais également, et surtout, d'expérimenter. Expérimenter des dispositifs d'accompagnement et de formation pour les populations potentiellement les plus touchées par l'automatisation, mais plus largement des modalités nouvelles de production et de répartition de la valeur, au niveau territorial.

Pour 94 % des Français, l'IA va transformer les emplois et 96 % d'entre eux considèrent qu'elle nécessite l'adaptation des réglementations sur le travail et la formation

7. Expérimenter un dialogue social au niveau de la chaîne de valeur pour financer la formation professionnelle

Le développement de l'intelligence artificielle s'accompagne souvent de transferts massifs de valeur au profit des entreprises qui développent les dispositifs d'IA. Ces entreprises — par exemple une startup développant un logiciel pour la voiture autonome — participent à modifier largement les métiers des salariés des autres entreprises composant la chaîne de valeur — les constructeurs automobiles, dans cet exemple. Or, bien qu'elles captent une partie toujours plus importante de la valeur, elles ne participent pas au financement des dispositifs d'aide à la formation et à la transition professionnelle des salariés des autres entreprises de la chaîne de valeur : en effet le financement de la formation professionnelle est assis sur la masse salariale de chaque entreprise. Il est donc proposé d'expérimenter, via le dialogue social, de nouvelles modalités de financement pour tenir compte des transferts de valeur.

8. Tripler le nombre de personnes formées à l'IA d'ici 2020

Un objectif clair doit être fixé : à horizon de trois ans, multiplier par trois le nombre de personnes formées en intelligence artificielle en France, à la fois en faisant en sorte que l'offre de formation existante s'oriente vers l'IA, mais également en créant de nouveaux cursus et de nouvelles formations à l'IA (doubles cursus droit-IA par exemple, modules généraux…). L'ensemble des niveaux (bac +2, bac +3, master, doctorats) doit faire l'objet d'une attention particulière.

9. Intégrer les considérations éthiques à tous les niveaux, de la conception des solutions d'IA jusqu'à leur impact dans la société

Les algorithmes d'intelligence artificielle sont amenés à jouer un rôle toujours plus important dans nos vies (aide à la décision judiciaire, attribution de crédits, appui aux politiques de sécurité et défense…). Or ils sont souvent opaques et il est parfois difficile de comprendre comment sont prises leurs décisions et suivant quels critères. Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics se dotent d'une fonction d'audit de ces algorithmes — par exemple un corps d'experts publics assermentés. Dans le cadre d'une procédure judiciaire ou sur saisine du Défenseur des droits, il pourrait être alors possible « d'ouvrir les boîtes noires » pour mettre au jour le fonctionnement précis des algorithmes et en révéler les potentiels erreurs ou biais discriminatoires. Il est par ailleurs nécessaire de faire vivre le débat éthique dans la société. À ce titre un Comité national consultatif d'éthique sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle pourrait être constitué. Ses avis et recommandations pourraient servir de standard à l'industrie. Ce comité serait en outre chargé d'animer le débat de société sur l'IA et de mettre en valeur les initiatives spontanées de réflexion sur l'éthique. Les développeurs doivent enfin prendre en compte les conséquences sociales des solutions d'IA qu'ils développent. L'étude d'impact, rendue obligatoire par la législation européenne sur la protection des données s'agissant des algorithmes présentant un risque pour la vie privée des individus, pourrait utilement être complétée par une étude d'impact sur les risques de discrimination des solutions d'IA.

10. Porter une politique audacieuse de féminisation du secteur numérique et de l'IA

En 2016, on dénombrait moins de 10 % de femmes dans les écoles d'ingénieur en informatique. Dans un objectif évident de parité, mais également afin d'éviter que les algorithmes d'IA ne contribuent à reproduire des biais de genre du fait du manque de diversité de ceux qui les développent, il est essentiel de mettre en place une politique audacieuse de féminisation du secteur numérique. Ainsi il pourrait être instauré une politique incitative visant à atteindre un seuil de 40 % d'étudiantes dans les filières du numérique (classes préparatoires et filières des grandes écoles et des universités) d'ici 2020.

ÉVÉNEMENT DE REMISE

Le rapport a été remis le 29 mars 2018 au Collège de France, dans le cadre d'une journée de conférence - AI for Humanity - clôturée par le président de la République. L'événement a rassemblé plusieurs ministres français, des figures académiques internationales et des représentants d'entreprises numériques.

MÉTHODOLOGIE

Les travaux ont consisté en :

- plus de 400 auditions d'experts issus de domaines variés et concernés par l'intelligence artificielle;
- la mise en place d'une consultation publique en partenariat avec Parlement & Citoyens, qui a recueilli plus de 2 000 contributions pour 1639 participants uniques ;
- une étude comparative (benchmark) des politiques mises en place dans 15 pays.

DOCUMENTS

Le rapport - Donner un sens à l'intelligence artificielle (mars 2018)

https://www.aiforhumanity.fr/pdfs/9782111457089_Rapport_Villani_accessible.pdf

L'initiative "AI for humanity" (mars 2018)

https://www.aiforhumanity.fr/

Le livret de vulgarisation sur l'IA (mars 2018)

https://www.aiforhumanity.fr/pdfs/MissionVillani_Vulgarisation_FR-VF.pdf

CONTRIBUTION AU LIVRE BLANC SUR L'ÉCOLOGIE

Contribution au livre blanc sur l'écologie

PRÉSENTATION

En 2018, le CNNum s'est associé à l'élaboration du Livre blanc *Numérique et environnement - Faire de la transition numérique un accélérateur de la transition écologique*. Cette initiative visait à sensibiliser les décideurs publics aux enjeux écologiques soulevés par le développement de l'économie numérique, mais aussi à de saisir le potentiel transformateur que le numérique peut apporter pour faire face aux enjeux de la transition écologique.

Un groupe de travail réunissant des représentants de L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), de la Fondation pour l'internet nouvelle génération (Fing), de WWF France, de GreenIT.fr et du secrétariat général du conseil national du numérique.

Il a été publié le 19 mars 2018, en présence de Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, et Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé du Numérique.

RECOMMANDATIONS

Le livre blanc énonce 26 propositions d'actions aux acteurs publics, pensées comme amorces d'un débat plus approfondi, afin de susciter des contre-propositions, ou des apports complémentaires nourrissant les pouvoirs publics.

Celles-ci sont réparties en 4 thématiques :

- Réduire l'empreinte écologique du numérique
- Utiliser le numérique pour mieux concevoir les politiques écologiques
- Soutenir l'innovation numérique en faveur de l'écologie
- Mobiliser le potentiel des données au service de la transition écologique

DOCUMENTS

Livre blanc Numérique et environnement mars 2018 :
http://fing.org/IMG/pdf/Livre_blanc_numerique_environnement_livreblancecolonum.pdf

Restitution photo de l'évènement :
https://twitter.com/i/moments/975789301224148993

Communiqué de presse :
http://fing.org/?accelerateur-de-la-transition

TOUR DES START-UPS

PRÉSENTATION

Le Premier ministre a lancé, d'octobre 2017 à février 2018, le premier « tour des start-ups », démarche confiée au secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé du Numérique, M. Mounir Mahjoubi. Il a consisté à écouter les start-ups, dans une approche à la fois transversale et sectorielle, afin de prendre connaissance des difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités et des solutions ou propositions qu'elles formulent afin de les surmonter.

La démarche a reposé sur une enquête en ligne (1300 répondants) et des entretiens directs. Outre les déplacements assurés directement par le ministre, une équipe a été constituée par son cabinet composé de représentants de la Direction générale des entreprises, de la Direction générale du Trésor, du secrétariat général du Conseil national du numérique (représenté par Ruben Narzul) ainsi que de membres du Conseil général de l'économie, de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales. Concrètement, l'équipe s'est chargée de :

- Conduire des entretiens physiques ou téléphoniques avec près de 250 entités différentes soit plus de 350 personnes rencontrées ; la proportion d'entrepreneurs et de start-ups dans les personnes rencontrées est extrêmement prédominante (plus de 95 %) ;
- Exploiter près de 1 300 réponses à l'enquête en ligne (plus de quatre sur cinq étant des start-ups) y compris les réponses apportées aux questions ouvertes et les commentaires des répondants ;
- Avancer, à partir des éléments recueillis auprès des start-ups, près de 350 pistes d'évolution de l'action publique ;
- Rédiger plus d'une centaine de fiches-propositions sur les axes retenus par le ministre ;
- Consulter plus de 50 administrations centrales, opérateurs publics et acteurs sur ces propositions.

Le tour des start-ups a permis de remonter plus de 100 constats principaux, répartis selon une proportion 40/60 entre éléments de portée générale (ex. : fiscalité et financement, achats) et des éléments spécifiques à certains secteurs (ex. : ESS, FinTech). L'ensemble est accessible sur le site du secrétariat d'Etat chargé du numérique :
https://secretariat-etat.numerique.gouv.fr/actions-startups.

ÉTATS GÉNÉRAUX DES NOUVELLES RÉGULATIONS DU NUMÉRIQUE

États généraux des nouvelles régulations du numérique

Durant la première phase des états généraux des nouvelles régulations numériques, plusieurs institutions dont le CNNum ont émis des recommandations sur le futur de la régulation numérique afin de :

- se protéger des contenus illicites tout en préservant la liberté d'expression ;
- questionner les limites des règles de concurrence traditionnelles face aux grandes entreprises numériques ;
- faire évoluer les instances publiques de régulation de tous ces enjeux ;
- adapter notre modèle social aux travailleurs des plateformes ;
- inciter au partage des données qui présentent un intérêt collectif ;
- et enfin se prémunir de la surexposition aux écrans notamment des plus jeunes.

En 2019, le CNNum réalisera une consultation pour recueillir l'avis du plus grand nombre sur la base de ce travail.

PRESENTATION DES TRAVAUX

Les espaces et objets numériques sont désormais partout : objets connectés, smartphones, réseaux sociaux, etc. Dans le même temps, les acteurs émergents d'hier sont devenus des géants mondiaux. Poser des règles de fonctionnement claires, équilibrées et suffisamment souples pour s'adapter à ces marchés très évolutifs est devenu nécessaire et un cadre de réflexion général de régulation de ces acteurs apparaît indispensable compte tenu de la taille et de la dimension systémique de leurs activités.

Pourtant, les initiatives qui se sont attaquées à ces problématiques restent trop parcellaires et sont lancées en réaction à certaines questions particulières. Pour permettre de définir une réponse globale et durable, le secrétaire d'Etat chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi, a initié les états généraux des nouvelles régulations du numérique en juillet 2018, avec pour objectif de penser un cadre global et adaptable sur la décennie à venir.

Une première phase de travail a été conduite entre septembre et novembre 2018 pour préparer des scénarios de régulation possibles. Les travaux ont été menés par quatre groupes de travail composés de responsables d'administrations, d'AAI, de chercheurs et de membres du Conseil national du numérique, chaque groupe étant dédié à un axe de régulation :

- Régulation économique : quelle nouvelle régulation concurrentielle à l'ère des plateformes numériques ? Comment maintenir l'optimum des effets de réseau du numérique tout en promouvant un modèle économique plus favorable au consommateur, à l'innovation, à la concurrence et notamment à l'émergence d'acteurs européens ayant une taille critique à l'échelle mondiale ?
- Régulation sociale : comment mieux protéger les droits sociaux des travailleurs de plateformes et améliorer leur protection sociale ? Comment les administrations de sécurité sociale peuvent-elles soutenir le développement de l'économie collaborative ?

- Régulation sociétale : quel cadre appliquer aux acteurs du numérique, au-delà de la protection des données personnelles, en vue d'assurer la protection des personnes, la sauvegarde de l'ordre public et la promotion du pluralisme et de la diversité des contenus en ligne ?
- Modalités et méthodes de régulation : quels nouveaux outils juridiques et techniques fournir aux régulateurs et autorités publiques pour connaître précisément, et sans délai, les activités des plateformes numériques, tout en respectant les capacités opérationnelles et les secrets industriels et commerciaux de ces dernières ?

Le Secrétariat d'Etat chargé du numérique et le CNNum ont ouvert le 14 janvier 2019 la deuxième phase de ces états généraux, sous la forme d'une consultation en ligne et en présentiel des parties prenantes de l'écosystème.

Le gouvernement souhaite pour cela distinguer deux catégories de sujets soumis à consultation :

D'une part, trois sujets ayant vocation à faire l'objet de décisions à court terme, par le biais de textes législatifs français ou européens ou d'initiatives prises par les pouvoirs publics. Ces sujets sont soumis à consultation jusqu'à la fin février 2019 sur le site egnum.cnnumerique.fr et via des ateliers spécifiques :

- La question de la **régulation des contenus illicites**, et notamment des contenus haineux, a fait l'objet d'un rapport remis au Premier Ministre le 20 septembre 2018 et est abordée par le règlement relatif à la prévention de la diffusion en ligne de contenus à caractère terroriste. Elle est également au cœur de l'initiative engagée avec Facebook par le gouvernement, annoncée par le président de la République à l'IGF le 12 novembre 2018.
- Sur le volet concurrence, la transposition de la directive ECN+ fait partie du projet de loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et intègre des réflexions relatives à l'adaptation des règles de concurrence. Une ordonnance sera préparée dans les prochains mois sur le sujet. La prise en compte du numérique sous l'angle du droit de la concurrence constituera l'un des axes prioritaires de la présidence française du G7 cette année.
- Enfin, les constats sur la nécessité d'ajuster les **capacités des régulateurs** à répondre aux enjeux du numérique appellent à une réponse rapide de la part des autorités.

D'autre part, trois thématiques de moyen terme, qui ont vocation à occuper une place importante dans le débat public dans les prochaines années, notamment au niveau européen. Ces sujets, qui n'appellent pas nécessairement de réponse immédiate mais qu'il est nécessaire de porter au débat public, sont soumis à consultation jusqu'en avril 2019 et pourront être étendus à d'autres thèmes :

- La question de l'accès, de la circulation et du partage des **données d'intérêt général**;
- Les enjeux autour de la **surexposition aux écrans**, notamment des enfants mineurs ;
- Enfin, la thématique de la protection des **travailleurs des plateformes.**

La consultation permettra d'établir une synthèse sur chacun des sujets à l'été 2019 et de constituer un ensemble de propositions à porter auprès de la future mandature européenne.

DOCUMENTS

Communiqué de presse du 15 janvier :

https://cnnumerique.fr/lancement-de-la-consultation-des-egnum

Document de synthèse du travail de l'administration :

https://egnum.cnnumerique.fr/blog/consulter-le-document-de-consultation-publie-par-ladministration

Plateforme de consultation :

https://egnum.cnnumerique.fr/

FÉDÉRATION DES CONSEILS TERRITORIAUX DU NUMÉRIQUE

Fédération des Conseils territoriaux du numérique

RÉSUMÉ DE LA VISION

Les conseils du numérique ont souligné la nécessité de faire de la médiation numérique une thématique commune et prioritaire pour agir efficacement sur l'ensemble du territoire.

RENCONTRE À NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]

Le 13 et 14 septembre, le Conseil national du numérique s'est rendu à Nantes à l'occasion des rencontres Numérique en Commun[s]. Ces rencontres étaient organisées par la mission Société Numérique, la MedNum (coopérative des acteurs de la médiation numérique) et pour cette première édition par l'association nantaise PiNG. Cet événement, qui sera désormais organisé annuellement, a pour but d'écrire ensemble la société numérique de demain. Plusieurs conseils territoriaux étaient alors présents : le Conseil départemental du numérique de Seine-Saint-Denis (Cnum93), le Conseil régional du numérique Centre-Val de Loire (CR'Num), le Conseil Territorial du Numérique (CTN) Val de Garonne Guyenne Gascogne, Nantes Métropole. Le vendredi 14 septembre 2018 après-midi et sous l'impulsion du CNNum, les différents conseils du numérique en ont profité pour se réunir afin d'une part, d'échanger sur la problématique de l'inclusion numérique à un échelon aussi bien territorial que national et d'autre part, de trouver des méthodes de travail collectives.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil national du numérique a publié, le 27 septembre, un communiqué de presse décrivant son projet de collaboration avec les conseils territoriaux du numérique. Ce communiqué a été co-signé par les cinq acteurs suivants : Conseil départemental du numérique de Seine-Saint-Denis (Cnum93), Conseil régional du numérique Centre-Val de Loire (CR'Num), Conseil Territorial du Numérique (CTN) Val de Garonne Guyenne Gascogne, Nantes Métropole, Conseil du numérique d'Île-de-France.

Suite des travaux :

Dans une logique de collaboration, le CNNum a ainsi mis en place un forum "Conseils territoriaux du numérique X CNNum". Cet outil permet aux différentes entités territoriales de faire remonter leurs problématiques et questionnements, notamment juridiques. Le CNNum s'est d'ailleurs engagé à soumettre leurs interrogations à la Direction des affaires juridiques pour soutenir les conseils territoriaux dans leur structuration. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun et de rassembler les connaissances sur l'inclusion numérique.

THE INTERNET OF TRUST

Internet governance forum

RÉSUMÉ DE LA VISION

« Dans ce monde en pleine transformation, toutes les parties prenantes doivent poursuivre la construction d'un Internet humaniste. (...) Nous sommes convaincus que les sujets qui seront débattus durant les trois prochains jours devront faire l'objet d'actions politiques concrètes. En effet, l'intelligence artificielle, la régulation du numérique, la pérennisation d'une société numérique inclusive et égalitaire, la convergence entre transformations écologique et numérique sont des défis auxquels nous devons collectivement nous atteler dès aujourd'hui.»

Salwa Toko, *Présidente du CNNum*

The Internet of Trust
INTERNET GOVERNANCE FORUM
PARIS, 12–14 NOVEMBER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

La France a accueilli la treizième édition du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) sur le thème « Internet of Trust » ; le CNNum faisait partie du comité d'organisation de l'événement.

Cet événement majeur de la gouvernance mondiale de l'Internet a été organisé par le gouvernement français, sous l'égide des Nations Unies. Il s'est tenu du 12 au 14 novembre 2018 à l'UNESCO à Paris. Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI ou IGF *Internet Governance Forum en anglais*), est une plateforme mondiale et multi-acteurs de débat sur l'ensemble des questions de politique publique relatives à l'Internet.

Créé en 2005, à Tunis, par le Sommet mondial sur la société de l'information(SMSI) et initialement prévu pour cinq ans, le mandat de l'IGF a été reconduit par la résolution SMSI+10 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2015. Son importance réside dans sa capacité à faciliter les échanges entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les entreprises privées, la communauté technique et les organisations de la société civile qui traitent ou s'intéressent aux questions de politique publique liées à la gouvernance de l'Internet.

Au cours du forum, placé sous le thème « Internet of Trust » (Internet de confiance) ont été discutées les propositions de cadres réglementaires, les tendances mondiales, les risques potentiels, ainsi que les bonnes et les mauvaises pratiques adoptées ou en cours de discussion.

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet est l'occasion pour la France de promouvoir une vision française et européenne du numérique, déjà présentée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en décembre 2017 dans la Stratégie Internationale pour le Numérique et de réaffirmer l'attachement de la France au système des Nations Unies, y compris en matière de gouvernance du numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'Information.

Jean-Yves Le Drian a participé le 12 novembre à un panel sur le renforcement de la gouvernance de l'internet et du FGI.

En co-organisation avec l'ambassadeur du numérique, l'UNESCO, l'AFNIC, l'ARCEP, Renaissance Numérique, l'ICANN, l'Internet Society France, l'Orange, la Villa Numeris et Bouygues Telecom, le CNNum a intégré le comité de coordination de l'IGF, afin d'en faire un événement à la hauteur de l'ambition de la France en faveur d'un Internet de confiance.

Le Secrétaire général de l'ONU António Guterres a rappelé que les technologies doivent concourir à la promotion des valeurs humaines fondamentales. « De nouvelles possibilités s'offrent à nous. Les solutions numériques transforment les vies et nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les Objectifs du développement durable. » Le Président Macron a pour sa part appelé à un cyberespace sûr et inspirant la confiance. « Nous voulons un Internet libre, ouvert, sûr et sécurisé. Nous voulons que tout le monde y ait accès, mais nous voulons aussi que nos valeurs soient défendues par Internet », a souligné le Président.

L'événement a été un succès : durant trois jours, le Forum a examiné les moyens de créer un réseau de confiance qui contribue au développement durable et à l'édification de sociétés du savoir inclusives sans véhiculer des campagnes qui répandent la haine et les divisions. Plus de 3 000 participants se sont réunis pour débattre des derniers développements dans le domaine de la gouvernance de l'Internet au cours de plus de 150 sessions. Parmi les sujets à l'ordre du jour ont figuré la fracture numérique, l'égalité des genres, l'impact de l'intelligence artificielle et des technologies frontalières, ainsi que les questions de cyber-sécurité, de lutte contre les discours haineux et l'extrémisme violent.

Le CNNum était également un acteur de la version nationale du Forum de la Gouvernance Internet organisé en juillet 2018.

PUBLICATION DES " MESSAGES DE PARIS "

Dans l'esprit du Forum sur la Gouvernance de l'Internet de 2017 à Genève, le CNNum a participé à l'élaboration des Messages de Paris en collaboration avec plus de cent étudiants volontaires, la société civile française et un réseau d'experts sur le sujet représenté par l'AFNIC, Renaissance Numérique et l'Internet Society France.

En tant que vecteur de progrès, le document établit que les transformations digitales doivent rester au service de l'humanité. Par conséquent, elles doivent servir le Peuple, protégeant les droits de l'homme, en assurant le progrès social, la liberté, l'égalité, la solidarité, et en convergeant pour la préservation de l'environnement. Les Messages de Paris ont déclaré l'Internet comme un bien commun, régi par les grands principes d'un Internet neutre, ouvert et non centralisé.

Les Messages de Paris sont des principes non contraignants sur les thématiques suivantes : nouvelles technologies émergentes, média et contenu, cybersécurité, confiance et protection de la vie privée, évolution de la gouvernance de l'Internet, développement, innovation et enjeux économiques, droits de l'homme, genre et jeunesse, sujets techniques et opérationnels, inclusion numérique et accessibilité.

Les principes présents dans le document synthétisent les messages-clés des deux sessions thématiques de haut niveau, les huit sessions principales et les soixante et onze ateliers qui ont eu lieu pendant les trois jours du FGI 2018 font émerger les sujets suivants :

- **Technologies émergentes :** les technologies numériques et la recherche sont essentielles pour encapaciter les citoyens et stimuler l'innovation et la croissance économique. Cependant, il convient d'envisager les évolutions réelles et les coûts, notamment environnementaux et économiques, des technologies émergentes (exemple : blockchain). L'implémentation de l'intelligence artificielle doit être supervisée, centrée sur l'homme et interdite sur les sujets plus sensibles (exemple : diplomatie).

- **Média et contenus :** la réglementation est importante, mais elle ne peut pas être la seule solution. Il est nécessaire de contrôler la propagation des fausses nouvelles sans entraver la liberté d'expression et la libre circulation des idées. L'importance de l'éducation numérique, l'action des communautés, l'évaluation des méthodes d'auto-régulation et de l'effectivité de ces outils ont été mises en avant comme des réponses à cette problématique. La préservation des médias indépendants reste un problème majeur, avec des nouvelles dimensions concernant les fausses nouvelles. Il a été souligné la nécessité de permettre leur viabilité économique et leur diversité, en particulier dans les pays du Sud.

- **Cybersécurité, confiance et protection de la vie privée :** adoption d'une approche multipartite, développement de la coopération entre les acteurs et accroissement de l'éducation numérique. La réglementation doit assurer la sécurité en ligne, en protégeant les individus et en assurant leur privacité en ligne, sans compromettre l'innovation.

- **Évolution de la gouvernance de l'Internet :** il faut garantir la participation et assurer le traitement équitable des différentes parties prenantes. La réglementation doit se produire à partir des discussions multipartites et des consensus parvenus par différents parties-prenantes.

- **Développement, innovation et enjeux économiques :** la numérisation de l'économie doit se produire à partir d'une approche éthique et centrée sur l'homme. À l'ère du numérique, il faut assurer les droits d'association, le droit à une protection efficace de l'emploi et à la déconnexion. L'éducation numérique est indispensable pour la formation et la réadaptation des travailleurs. Il faut une approche éthique concernant les données, l'intelligence artificielle et les algorithmes et prévoir un régime de responsabilité spécifique pour ceux qui sont en charge du développement des TIC. L'accès universel à l'internet doit être garanti afin de permettre le développement humain et économique.

- **Droits de l'homme, genre et jeunesse :** les droits de l'homme doivent être protégés en ligne. La promotion de l'égalité homme/femme doit être garantie, à travers son accès concret et l'éducation numérique, assurant des opportunités sociales, économiques et professionnelles à tous et à toutes. Une attention particulière doit être accordée aux enfants, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux populations autochtones, aux réfugiés et aux communautés rurales.

Sujets techniques et opérationnels : la co-construction est appropriée pour détecter les points frappants et proposer des solutions émanant de la communauté afin de favoriser l'innovation et les tendances technologiques. La neutralité du net est cruciale pour la préservation d'un environnement ouvert à l'innovation à la fois sur les réseaux et en ligne. La création de services et méthodes pour mesurer le comportement des opérateurs pourrait assurer la transparence et la préservation de la neutralité du net.

Inclusion numérique et accessibilité : les communautés peuvent aider à évaluer la qualité de l'accès à Internet par le biais du crowdsourcing. Ils seront également en mesure de déployer des solutions locales. Cette ambition doit être réalisée dans le respect de la neutralité de l'internet. Elle doit rester au service de la citoyenneté, des droits de l'homme et du développement des capacités humaines.

RESUMÉ DE L'APPEL DE PARIS SUR LA CYBERSÉCURITÉ

Le Conseil national du numérique à signé l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace lancé par le Président de la République, Emmanuel Macron le 12 novembre 2018, à l'occasion de l'IGF. Cette déclaration de haut niveau en faveur de l'élaboration de principes communs de sécurisation du cyberespace a déjà reçu l'appui de 547 soutiens, parmi lesquels 65 États, 344 entités du secteur privé et 138 organisations internationales et de la société civile.

Un appel à réagir ensemble à de nouvelles menaces. Le cyberespace, toujours plus au centre de nos existences, est un lieu d'opportunités, mais aussi de nouvelles menaces. Le développement de la cybercriminalité et d'activités malicieuses peuvent aussi bien mettre en danger nos données privées que certaines infrastructures vitales. Afin de faire respecter les droits des personnes et les protéger en ligne comme ils le font dans le monde physique, les États doivent agir de concert, mais également s'associer à des partenaires du secteur privé, du monde de la recherche ou encore de la société civile.

Les soutiens de l'Appel de Paris s'engagent donc à travailler ensemble en vue :

- d'accroître la prévention et la résilience face aux activités malicieuses en ligne ;
- de protéger l'accessibilité et l'intégrité d'Internet ;
- de coopérer afin de prévenir les interférences aux processus électoraux ;
- de travailler ensemble contre les violations de la propriété intellectuelle par voie cyber ;
- de prévenir la prolifération des programmes et techniques cyber malicieux ;
- d'accroître la sécurité des produits et services numériques ainsi que la “cyber-hygiène” de tous ;
- de prendre des mesures contre le cyber-mercenariat et les actions offensives des acteurs non-étatiques ;
- de travailler ensemble pour renforcer les normes internationales pertinentes.

INTERVENTION AU PANEL « REGULATIONS FOR A NEUTRAL AND OPEN INTERNET AT THE AGE OF ONLINE PLATFORMS »

En collaboration avec les représentants de l'ARCEP (Sebastien Soriano), l'ISOC (Lucien Castex), le GRULAC (Lucca Belli), le Ministère des Télécommunications du Sénégal (Chérif Diallo) et la députée (Paula Forteza), Théodore Christakis, membre du CNNum, est intervenu dans les conclusions finales du panel :

- Constat de la complexité des plateformes en tant que catalyseurs d'innovation, mais aussi parfois de "gardiens mal intentionnés" ;
- Le manque de compréhension du fonctionnement des plateformes, le cadre réglementaire actuel structuré en silos des lois, la diversité des modèles économiques et la vitesse des cycles d'innovation ne permettent pas aux régulateurs de réagir aux enjeux actuels des plateformes (exemple : fausses nouvelles ; terrorisme en ligne ; violation des données personnelles) en temps opportun ;
- Pour surmonter les défis actuels de la réglementation de l'Internet, il est primordial de mettre en place les pratiques pour améliorer le cadre de la réglementation et rendre les plateformes en ligne responsables ;
- Les nouveaux modèles de réglementation doivent considérer la préservation de l'innovation, le respect aux droits et libertés humaines et garantir la démocratie ;
- Il faut considérer les principes de loyauté et de transparence des plateformes pour créer un environnement numérique ouvert et équitable, déployer une approche bottom-up, une réglementation en temps réel et par la donnée, développer des nouveaux outils et voies de coopération entre les régulateurs, citoyens et experts (ex.: investigations conjointes ; la mise en commun d'experts et des ressources) ;
- D'autres recommandations suggérées : développement d'un cadre réglementaire européen (à l'instar du RGPD) afin d'empêcher la fragmentation du marché unique européen ; la création d'un réseau ad-hoc d'experts, composé de régulateurs et de membres de la société civile et de l'académie dédié à la conception des politiques publiques du numérique ; enfin, promotion d'une agence indépendante à l'échelle européenne en charge de la régulation et de son exécution aux plateformes en ligne.

DOCUMENTS

Le site Internet français IGF : https://igf2018.fr/

Le site de l'ONU : https://www.intgovforum.org/multilingual/

Les Paris Messages : https://igf2018.fr/wp-content/uploads/2018/11/WIP-Paris-Messages-.pdf

Discours du président de la République le 12 novembre 2018 : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/11/12/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-lors-du-forum-sur-la-gouvernance-de-linternet-a-lunesco

Téléchargez le texte complet de l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace

Vidéo avec Théodore Christakis le 12 novembre 2018 à Paris - Le Conseil national du numérique soutient l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace : https://twitter.com/CNNum/status/1062017528308867073

EVÉNEMENTS

Forum sur la Gouvernance de l'Internet - Intervention de Salwa Toko à la plénière d'ouverture qui a eu pour thème « La régulation pour reprendre la main ? » (le 5 juillet 2018 à Paris) :

https://www.isoc.fr/fgi-france-2018/

Internet Governance Forum - Regulations for a neutral and open Internet at the age of online platforms" - Intervention de Théodore Christakis le 13 novembre 2018 à Paris :

http://www.intgovforum.org/multilingual/es/content/igf-2018-ws-319-regulations-for-a-neutral-and-open-internet-at-the-age-of-online-platforms

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Identité numérique

RÉSUMÉ DE LA VISION

Pour penser l'articulation entre citoyenneté et identité numérique, le CNNum sera chargé de mettre en place une consultation publique.

Karine Dognin-Sauze et Mohammed Boumediane - membres pilotes

PRÉSENTATION DE LA SAISINE

Le développement des usages numériques crée, pour nos concitoyens, de multiples besoins de s'identifier en ligne. De surcroît, certains services requièrent de pouvoir lier, avec un haut niveau de confiance, l'identité réelle de l'utilisateur avec son identité en ligne (exemples : signature d'un document, souscription d'un contrat). Comme dans le monde physique, l'État doit pouvoir garantir l'identité de ses citoyens dans le monde numérique et ce lien de confiance est indispensable pour faciliter et sécuriser les usages numériques au quotidien.

C'est la raison pour laquelle, en janvier 2018, une direction de programme interministériel a été chargée de concevoir et mettre en œuvre un parcours d'identification numérique universel et inclusif, plaçant les intérêts des utilisateurs « au cœur [des] démarches » et permettant d'atteindre le plus haut niveau de sécurité. Les travaux menés au cours de la première phase de ce programme, marquée notamment par le déroulement des Assises de l'identité numérique en avril 2018, ont permis de définir le scénario qui doit conduire à offrir à l'ensemble de la population une solution d'identification numérique avec un niveau de garantie élevé, au sens du règlement européen e-IDAS.

Afin d'éclairer le Gouvernement dans la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, le CNNum sera prochainement saisi pour organiser une consultation publique citoyenne en 2019. En effet, le développement d'un système d'identité numérique pourrait soulever des questions légitimes parmi nos concitoyens en matière de libertés publiques et de protection de la vie privée. Les objectifs de cette consultation seront :

- d'une part, de comprendre la perception de ce projet par les acteurs impliqués (citoyens, résidents, associations d'usagers, entreprises, collectivités territoriales, etc.),
- d'autre part, de co-construire, avec les citoyens et la société civile, le modèle de gouvernance de l'identité numérique en France pour instaurer une confiance numérique dans les dispositifs qui seront mis en place.

Le CNNum devra faire parvenir des propositions concernant la mise en place d'un tel dispositif permettant notamment de répondre aux grands enjeux suivants :

- explorer la compréhension, auprès des utilisateurs, du périmètre de l'identité numérique et de ses enjeux notamment en termes de priorités d'usages, de protection des données personnelles et de cyber sécurité ;
- explorer et développer le concept de citoyenneté numérique, nationale et européenne, dont l'identité numérique est porteuse ;
- proposer, en fonction des besoins identifiés, des éléments de communication et de pédagogie qui accompagneront la mise en œuvre de l'identité numérique afin d'en améliorer la compréhension et favoriser son caractère inclusif ;
- s'assurer, sur la base des expérimentations conduites par le programme, de l'ergonomie, de l'inclusivité, de la facilité d'usage et de la qualité des supports utilisateurs associés aux solutions retenues ;
- étudier les éventuels changements que ce dispositif induirait sur le fonctionnement interne de l'État et proposer, pour les services et administrations les plus concernées, des éléments d'accompagnement.

Afin de préparer cette saisine, Karine Daugnin-Sauze et Mohammed Boumediane ont d'ores et déjà rencontré, en décembre 2018, l'équipe d'Andrea Servida (directeur de l'unité eGovernment & Trust à la DGConnect de la Commission Européenne) à Bruxelles. Par ailleurs, une journée contributive réunissant des experts de l'identité numérique a été organisée au début de l'année 2019.

SANTÉ NUMÉRIQUE

Santé numérique

RÉSUMÉ DE LA VISION

C'est dans la rencontre des savoirs publics, privés et citoyens que nous allons pouvoir garantir la pérennité d'un modèle numérique en santé viable.

Maryne Cotty-Eslous - membre du CNNum et pilote du groupe de travail

PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le CNNum lance un groupe de travail sur la santé. Ce groupe de travail, piloté par Maryne Cotty-Eslous, souhaite formuler des propositions sur :

- La mise en place de l'Espace Numérique de Santé (ENS), en particulier sa gouvernance et respect des valeurs éthiques et des standards techniques, technologiques, d'usage ou encore de sécurité des solutions qui y sont intégrées.
- Le modèle économique des données de santé, afin d'accompagner le développement du Health Data Hub (HDH)
- La facilitation de l'innovation en numérique de santé, à travers un référencement efficace et une mise en réseau des différents acteurs impliqués

CALENDRIER PROPOSÉ

Février 2019 : fin de la phase de cadrage

Été 2019 : premier avis sur l'Espace Numérique de Santé

Automne 2019 : deuxième avis sur le modèle économique des données de santé

Hiver 2019-2020 : troisième avis sur l'innovation en numérique de santé

Avril 2020 : bilan du groupe de travail

MÉTHODE

Pour chaque avis, le groupe de travail se propose de suivre une méthode identique :

- Un mois de lectures scientifiques et de recherches : chaque membre propose trois papiers à étudier
- Un mois d'entretiens, d'auditions et d'observations : chaque membre propose trois acteurs-clés ou initiatives pertinentes
- Une journée de travail avec les membres du groupe, les membres du CNNum intéressés et d'éventuels partenaires extérieurs

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

Environnement et territoires

RÉSUMÉ DE LA VISION

La transition écologique est notre grand défi de l'humanité. Son appropriation locale est factuelle par les citoyens est fondamentale. C'est notre ambition à travers le POC.

Thomas Landrain - membre du CNNum et pilote des travaux sur l'écologie

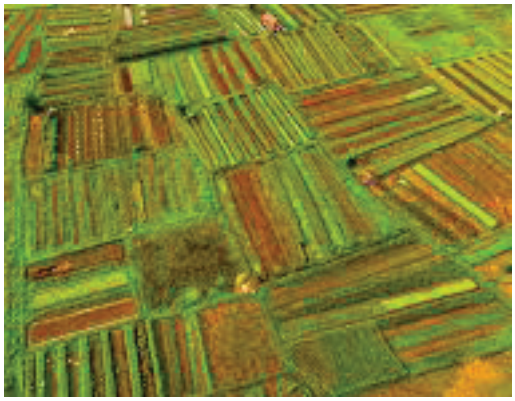

PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil national du numérique travaille, depuis octobre 2018, sur un groupe de travail " Environnement et territoires ". Ce groupe s'inscrit dans la continuité des précédents travaux du CNNum sur l'écologie et fait notamment suite aux travaux du Livre Blanc "Environnement et Numérique" (2018).

Deux thématiques ont été identifiées.

- Premièrement, le CNNum propose de mettre en place une méthodologie expérimentale par le biais d'un Proof of Concept (POC) sur l'écologie. Il s'agirait de construire un tableau de bord en ligne, se nourrissant de données publiques et privées, permettant de visualiser l'état de la biodiversité d'un territoire. Ceci afin d'équiper le citoyen d'un outil générique de médiation sur l'environnement, s'appuyant sur les données locales et nationales. Ce POC serait adaptable à d'autres politiques publiques et pourrait être réalisé par des entrepreneurs d'intérêt général.
- Par ailleurs, les membres de ce groupe de travail ont engagé une réflexion macrologique sur les territoires. Ils ont en effet souligné les lacunes des politiques publiques sur la transformation numérique systémique des territoires et des villes : il s'agirait de produire une réflexion approfondie pour déterminer en quoi le numérique accroît ou résout potentiellement et effectivement une fracture territoriale et comment y répondre ?

MÉTHODE

Le groupe de travail a présenté une nouvelle méthodologie de travail proposant une réflexion sur une nouvelle façon de construire des politiques publiques qui pourrait servir comme un fil rouge du CNNum et s'inscrire dans le long terme. Il s'agit également de penser concrètement la transformation numérique de l'action publique et l'utilisation des données comme éléments primordiaux et intrinsèques. En proposant des expérimentations ou "POCs" (Proof of Concept), le CNNum témoignerait de la faisabilité et de la nécessité d'intégrer le numérique à nos schémas de pensée afin de créer du débat, de médiatiser les problématiques et de mobiliser des acteurs.

MODUS OPERANDI ET PARTENARIATS

Le CNNum a engagé des partenariats avec l'Ademe, l'Iddri, la FING ainsi que GreenIT.fr pour la réalisation du POC. Grâce à ses échanges avec des associations écologiques, agences détentrices de données et administrations, le CNNum sera à même de sélectionner un ou deux territoires pour collaborer et y proposer un bilan environnemental des données. Une saisine de la part du ministère de la Transition écologique et solidaire ainsi qu'une aide d'entrepreneurs d'intérêt général sont envisagés. Grand Lyon et Rennes Métropole sont intéressés par le projet.

INCLUSION & ACCESSIBILITÉ

Inclusion et accessibilité

RÉSUMÉ DE LA VISION

Il s'agit de penser l'accessibilité comme un élément inhérent au développement de chaque produit ou service numérique et donc d'appeler à une véritable prise de conscience des acteurs du numérique, publics comme privés.

Jérémie Boroy - membre du CNNum et pilote des travaux sur l'accessibilité

PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil national du numérique travaille, depuis décembre 2018, sur la question de l'accessibilité d'Internet et des outils numériques pour les personnes en situation de handicap. Ce groupe de travail s'inscrit dans la continuité des précédents travaux du CNNum sur l'inclusion numérique. Dans la perspective de la Conférence nationale du handicap, le CNNum a identifié trois thématiques pour son étude :

- L'accès à la citoyenneté en réalisant un comparatif de l'accessibilité des sites de démocratie participative.
- L'accès à la culture en réalisant un comparatif de l'accessibilité des sites de streaming de contenus audiovisuels
- L'accès au savoir en réalisant une étude sur les problématiques liées aux usages des manuels scolaires numériques

À PROPOS DU CONSEIL

LE CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

Créé par un décret du 29 avril 2011[7], le Conseil national du numérique (CNNum) est une commission consultative indépendante dont les missions ont été redéfinies et étendues par le Premier ministre et le Secrétaire d'État chargé du numérique le 8 décembre 2017[8]. Le Conseil national du numérique est chargé d'étudier les questions relatives au numérique, en particulier les enjeux et les perspectives de la transition numérique de la société, de l'économie, des organisations, de l'action publique et des territoires. Il est placé auprès du ministre chargé du numérique.

Dans son champ de compétence, il a pour missions :

1° D'informer et de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques ;

2° De contribuer à l'élaboration des positions de la France aux niveaux européen et international ;

3° De formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations.

À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux européen, national et territorial, avec les pouvoirs publics, les élus, les secteurs économique, associatif et académique, et la société civile.

Il peut être saisi pour avis par le Premier ministre, par le ministre chargé du numérique et, le cas échéant, conjointement avec les autres ministres concernés, ou par la majorité de ses membres de toute question entrant dans son champ de compétence. Dans ce cadre, il peut se voir confier des missions de prospective, d'expertise, d'étude et de consultation. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

La composition paritaire du Conseil comprend 34 membres bénévoles nommés pour deux ans renouvelable en raison de leurs compétences et de leur expérience dans le domaine de la transition numérique. Ils proviennent désormais en nombre égal du secteur économique ; du secteur académique ; du secteur de la société civile impliquée dans le développement du numérique aux niveaux local, national ou européen, ou concernées par ses effets ; du parlement.

Le budget du Conseil national du numérique est public. Il est fixé par l'intermédiaire du Secrétariat général des Ministères économiques et financiers. La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2018 est de 95 208 euros. Ces informations budgétaires sont disponibles sur le site du Conseil : https://cnnumerique.fr/le-conseil/transparence

7 Décret n°2011-476 du 29 avril 2011 portant création du Conseil national du numérique : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023928752&dateTexte=&categorieLien=id

8 Décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017 relatif au Conseil national du numérique : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/8/PRMX1728831D/jo/texte

ORGANISATION DU CNNUM

LE BUREAU

Composé de la Présidente, du Vice-président, du Secrétaire général, le bureau est l'instance de pilotage des actions du Conseil. À ce titre, il se réunit de façon hebdomadaire et, si cela est nécessaire, la Présidente peut inviter d'autres membres à y participer afin qu'ils présentent un projet ou informent le bureau sur l'activité d'un groupe de travail.

Le Bureau définit les priorités qui seront abordées, avec l'ensemble des membres et du Secrétariat général, lors de la réunion plénière mensuelle. Il donne également les grandes orientations à suivre pour les travaux présents et futurs du Conseil. La veille de l'actualité est centrale puisqu'elle permet au bureau de prendre position et, éventuellement, de définir les actions à mettre en oeuvre. Il est aussi en charge de représenter activement le Conseil auprès des parties prenantes, de l'administration, des décideurs publics (cabinets ministériels, élus, etc.) et dans les médias.

FORMATION PLÉNIÈRE

La formation plénière est l'enceinte décisionnelle du Conseil : elle est chargée de voter et d'arrêter les décisions de manière collégiale. Une réunion plénière est tenue une fois par mois, habituellement le deuxième mercredi du mois. Elle s'organise en deux à trois temps :

- Un premier temps consacré à l'actualité du CNNum : les derniers événements, auditions, demandes et projets de saisine. Le Secrétariat général peut également présenter une actualité plus générale concernant le numérique ;
- Un deuxième temps dédié à la discussion de fond sur les saisines en cours : les membres pilotes d'une saisine présentent un point d'avancement, et le cas échéant, le Conseil délibère puis vote un rapport et/ou un avis ;

Les réunions plénières sont aussi l'occasion de consacrer un temps d'échange avec une personnalité extérieure. Ainsi pour sa plénière de décembre, Orianne Ledroit, directrice de la mission société numérique, a été accueillie pour échanger sur l'inclusion numérique.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général est composé d'un-e Secrétaire général-e, d'un-e Secrétaire général-e adjoint-e, d'une équipe de rapporteurs et d'un-e assistant-e de direction.

Le Secrétariat général fournit ses moyens au Conseil. Il assure plusieurs missions :

- l'organisation des réunions plénières, des réunions de bureau, et des réunions d'équipe
- l'accompagnement dans le pilotage des groupes de travail formés pour traiter les saisines et auto-saisines (organisation des réunions contributives, prises de rendez-vous, travail de recherche, aide à la rédaction des documents, rédaction des comptes-rendus des réunions publiques, etc.) ;
- la communication (gestion des réseaux sociaux, du site web, des outils de consultation) et la représentation du CNNum auprès de l'Administration, des écosystèmes numériques, des organisations internationales et de la presse.

VEILLE, PROSPECTIVE ET TRAVAIL COLLABORATIF

Le Secrétariat général intervient en soutien au Conseil dans la réalisation du travail de fond des groupes de travail.

Le Secrétariat général fournit ses moyens au Conseil. Il assure plusieurs missions :

- **Le cadrage des saisines :** lorsque le Conseil est saisi d'un sujet, le Secrétariat général, et plus spécifiquement ses rapporteurs, réalisent un travail préparatoire des saisines. Cela passe par des recherches documentaires, des comparaisons internationales, des cartographies de controverses, qui permettent par la suite aux groupes de travail de mieux délimiter le périmètre d'une saisine et d'en définir les étapes. Il s'engage à assurer la transdisciplinarité des recherches et à fournir aux membres suffisamment de matière pour avancer dans l'élaboration des recommandations ;
- **L'accompagnement des groupes de travail :** l'équipe du Secrétariat général assure la coordination du travail des groupes en organisant les réunions contributives (logistique, achats, relations avec les prestataires), rédigeant les comptes-rendus, et proposant des actions. Il est en contact permanent avec les membres et s'attache à offrir aux membres, bénévoles et souvent pris par leurs responsabilités professionnelles, un cadre de travail efficace, favorable au travail collaboratif et à l'enrichissement mutuel ;
- **La rédaction des rapports, avis, et décisions :** en collaboration avec les membres des groupes de travail, le Secrétariat général contribue au travail rédactionnel des rapports, avis et décisions, et produit des documents de communication et des contenus sur le site et les réseaux sociaux ;
- **Le travail de veille et de prospective :** au quotidien, le Secrétariat général est également très actif dans le travail de veille et de prospective sur tous les sujets ayant trait au numérique (veille presse, institutionnelle, législative, etc.). Cela permet aux membres du Conseil d'être alertés quotidiennement et de déterminer la pertinence de certaines actions (réactions par communiqué de presse, rendez-vous, création d'un groupe de travail ad hoc, etc.).

COMMUNICATION ET ANIMATION DU RÉSEAU DU CONSEIL

L'animation du réseau élargi du Conseil national du numérique s'appuie en partie sur des outils de communication en ligne classiques :

- **Le site Internet** : entièrement repensé en 2017, il vise à présenter les missions du Conseil, ses membres et l'ensemble de ses travaux l'ensemble des documents publiés par le Conseil (avis, rapports, décisions, communiqués de presse), ainsi que des pages spécifiques aux différentes saisines du Conseil. Il contient désormais une rubrique "contribuer" invitant l'ensemble des parties prenantes à contribuer aux concertations menées par le Conseil national du numérique ;

- **Les réseaux sociaux** : le Conseil s'attache à une transparence maximale autour de ses activités – groupes de travail, réunions contributives, etc. – et anime des comptes Twitter, Facebook, Medium, LinkedIn, Flickr, YouTube et Dailymotion afin de porter les messages du Conseil auprès du grand public et des médias. Lors des réunions contributives, des fils Twitter sont créés, permettant aux participants de prolonger leurs débats. Les membres du Conseil, ainsi que des personnalités extérieures, n'hésitent pas à enrichir le Conseil en relayant des articles de presse, des études, etc. ;

- **L'animation de l'écosystème numérique français** : le Secrétariat général soutient le Conseil national du numérique afin qu'il soit représenté et entendu lors d'événements et de rencontres relatives au numérique, en France, et quand cela est possible, à l'étranger. Les membres du Conseil et en particulier sa présidente Salwa Toko participent régulièrement à des débats afin de porter les messages et recommandations produits dans les avis du Conseil. Tous les membres du Conseil sont également sollicités pour leur expertise sur tel ou tel enjeu ; le Secrétariat général peut les assister dans l'élaboration d'éléments de langage, de notes techniques, ou l'organisation d'actions de communication ad hoc.

LES GROUPES DE TRAVAIL

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de chaque saisine ministérielle ou auto-saisine, un groupe de travail est constitué. Il est composé d'un groupe de cinq à quinze membres et soutenu par une équipe du Secrétariat général. À l'intérieur des Groupes de travail, un membre du Conseil est désigné "membre pilote". Il est en charge de structurer et coordonner ladite saisine.

GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de travail se réunit le plus régulièrement possible. Les réunions permettent de cadrer le périmètre de la saisine, d'arrêter le calendrier, de déterminer la méthodologie de consultation de l'écosystème (auditions, journées contributives, hackathons, participation à des événements), de décider des sujets prioritaires à porter et d'organiser la rédaction des recommandations finales. Le groupe présente de manière régulière son avancement à l'ensemble des membres durant les réunions plénières et porte le rapport une fois publié.

JOURNÉES CONTRIBUTIVES

Dans le cadre d'une saisine, une ou plusieurs journées contributives sont organisées. L'objectif est d'ouvrir le travail du Conseil à l'écosystème numérique et aux parties prenantes concernées (entreprises, membres de la société civile, chercheurs, administrations, etc.). Le plus souvent, des ateliers thématiques sont organisés, durant lesquels les participants proposent leur vision d'un diagnostic et élaborent collectivement des pistes d'actions, qui seront ensuite reversées dans le rapport final. Ces temps contributifs constituent des alternatives complémentaires à une méthodologie uniquement basée sur des auditions individuelles. Ils permettent également de mobiliser l'intelligence collective.

ATELIERS DE DESIGN THINKING

Afin de toujours mieux s'appuyer sur l'intelligence collective et d'expérimenter des méthodologies de réflexion innovantes, le secrétariat général du CNNum a été formé à la méthodologie du design thinking. À l'issue d'une première formation, le Secrétariat général a pu se perfectionner dans ce domaine à travers l'animation des ateliers d'appropriation du référentiel de transformation numérique de l'Université. Très fructueuse, cette première application a mis en lumière l'utilité de cette démarche, qui permet à tous d'être véritablement contributeur de la réflexion collective, et de libérer la parole en dehors des postures habituelles et des discours préétablis. Le Secrétariat général va continuer à se former à ces méthodes durant la prochaine année, afin de continuer à inclure des publics de plus en plus diversifiés au sein de ses consultations.

LISTE DES MEMBRES

LISTE DES MEMBRES

Le CNNum agit en toute transparence concernant les déclarations d'intérêts de ses membres. Elles sont ainsi publiées dans un tableau récapitulatif sur le site Internet du CNNum : https://cnnumerique.fr/le-conseil/transparence.

DIX REPRÉSENTANTS DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

BOUMEDIANE Mohammed Président fondateur du groupe ZIWIT

COLLIN Nathalie Directrice Générale Adjointe du groupe La Poste

COTTY-ESLOUS Maryne CEO - Projet Lucine

DUVAL Gaël Président-Fondateur de JeChange & Co-fondateur de France Digitale

ELIDRISSI Hind CEO et cofondatrice de Wemind

JAMA Tatiana Serial Entrepreneur Dealissime.com, Selectionnist, Visualbot.ai

MEDJ Laura Co-Fondatrice et CTO de Tracktor.fr

MERCADAL-DELASALLES Françoise Directrice Générale chez Groupe Crédit du Nord

SAMUELIAN Jean-Charles Co-fondateur d'Alan

ZAPOLSKY Alexandre Président de LINAGORA

DIX REPRÉSENTANTS DU SECTEUR ACADÉMIQUE

ALGAN Yann Doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po et professeur d'économie à Sciences Po

BABINET Gilles Vice-président du CNNum

Multi entrepreneur et Digital Champion auprès de la Commission Européenne

BLANDIN-OBERNESSER Annie Professeur à l'IMT Atlantique, chaire d'excellence Jean Monnet et responsable de l'équipe « Droit et stratégies du numérique »

CHRISTAKIS Théodore Professeur à l'Université Grenoble Alpes, Membre Senior de l'Institut Universitaire de France Directeur du Centre d'Études sur la Sécurité Internationale et les Coopérations Européennes. Directeur adj. Grenoble Alpes Data Institute

CLATZ Olivier Entrepreneur et ancien chercheur en traitement d'images médicales à Inria & CEO de Therapixel

COSTALAT Vincent Chef du service de Neuroradiologie du CHU de Montpellier et Professeur de Médecine au CHU de Montpellier, Co-fondateur de la startup Sim&Cure

EYMENIER Florette Créatrice Présidente de la SAS-POPSchool

ISAAC Henri Docteur en sciences de gestion et maître de conférences à PSL, Université Paris-Dauphine Directeur du Master Management Télécoms et Médias & Président du Think Tank Renaissance Numérique

LALOU Anne Dirige La Web School et Présidente l'Innovation Factory

LANDRAIN Thomas Cofondateur et Président du laboratoire ouvert et communautaire JOGL (Just One Giant Lab) & Cofondateur de La Paillasse et PILI Bio

DIX REPRÉSENTANTS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL OU EUROPÉEN, OU CONCERNÉS PAR SES EFFETS

BAILLY Maud Chief Digital Office chez AccorHôtels depuis avril 2017

Membre du Comité Exécutif, elle est en charge du Digital, des SI, de la Data, des Ventes, de la Distribution et de l'Expérience Client.

BOROY Jérémie Président de l'association Unisda, délégué général de l'association Aditus, membre de l'observatoire de la diversité du CSA, président de la SAS Les ateliers de l'accessibilité.

DOGNIN-SAUZE Karine Vice-présidente de la Métropole de Lyon, Présidente des Interconnectés, Présidente de Witty Cies, Adjointe aux relations internationales et Affaires européennes de la Ville de Lyon, Co-présidente de la commission numérique FranceUrbaine/adcf, Vice présidente d'Open data France, Lyon FRENCH Tech et LUCI

ELBAZE Gérald Associé et co-fondateur de Médias-Cité, concepteur

d'APTIC, le chèque culture numérique & Co-fondateur, sociétaire et administrateur de la Mednum

FLAK Sophie Directrice du Digital et de la RSE d'Eurazeo

KSIBI Loubna Fondatrice de la startup Meet My Mama

MAAREK Litzie Cofondatrice d'Educapital

PILLAUD Hervé Agriculteur-éleveur, conférencier et auteur, Président du groupe Etablières, Président délégué IRD (innovation, recherche et développement) de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, coordinateur AgriDev pour le groupe FDSEA Vendée, et membre d'honneur de La Ferme Digitale.

TOKO Salwa Présidente du CNNum, Fondatrice et Présidente de BECOMTECH

VANIZETTE Christian Co-fondateur de MakeSense

QUATRE PARLEMENTAIRES

CHAIZE Patrick Sénateur de l'Ain

FILLEUL Martine Sénatrice du Nord

LE GRIP Constance Députée des Hauts-de-Seine

MIS Jean-Michel Député de la Loire

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ASTOLFI Charles-Pierre, Secrétaire général à partir de juin 2018,
BONNET Yann, Secrétaire général jusqu'en mai 2018,
KREWER Jan, Secrétaire général adjoint jusqu'en septembre 2018,
BERTHET Charly, Responsable juridique et des relations institutionnelles jusqu'en septembre 2018,
BIABIANY ROSIER Stella, Responsable de direction à partir de septembre 2017,

>> Responsables et rapporteurs

CORNUT Anne-Charlotte, Rapporteure jusqu'en mars 2018
HARTMANN Camille, Rapporteur jusqu'en mai 2018
HERZOG-BUFALO Judith, Responsable des affaires européennes et de la prospective,
LE LUDEC Clément, Rapporteur à partir de décembre 2018
LE ROY Marylou, Rapporteure,
LEVIN François, Rapporteur jusqu'en octobre 2018
MADZOU Lofred, Rapporteur jusqu'en octobre 2018
NARZUL Ruben, Rapporteur.

>> Stagiaires

PATAT Estelle, chargée de mission à partir d'août 2018
PICCININ Mariane, chargée de mission à partir d'août 2018
PIEAUD Robin, chargé de mission à partir de septembre 2018

LIENS ET RESSOURCES UTILES

Site web : www.cnnumerique.fr

Compte Twitter : twitter.com/CNNum

Compte Facebook : www.facebook.com/cnnumerique.fr

Compte YouTube : https://www.youtube.com/channel/UCnSR95MG0FADcbhoTlXAXZQ/featured

Compte LinkedIn (groupe) : www.linkedin.com/groups/4817883/profile

Compte LinkedIn (page entreprise) : www.linkedin.com/company/8716743

Compte Flickr (images) : www.flickr.com/photos/cnnum/

Compte Dailymotion : www.dailymotion.com/cnnumerique.fr

TRAVAUX DU CNNUM

Neutralité du net :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/neutralite-du-net

Lutte contre les contenus illicites :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/blocage-de-sites-et-lutte-contre-les-contenus-illicites

Chiffrement :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/chiffrement

Travail, emploi et numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/travail-emploi-et-numerique

Santé et numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/la-sante-bien-commun-de-la-societe-numerique

Inclusion numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/inclusion-numerique

Éducation et enseignement supérieur :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/education-et-enseignement-superieur

Ecologie et numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/ecologie-et-numerique

Communs de la connaissance :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/communs-de-la-connaissance

Actions européennes :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/actions-europeennes

Intelligence artificielle :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/intelligence-artificielle

Négociations internationales :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/negociations-internationales

Libre circulation des données en Europe :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/libre-circulation-des-donnees-en-europe

Fiscalité du numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/fiscalite-du-numerique

Confiance dans la vie publique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/la-confiance-dans-la-vie-publique

Ambition numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/ambition-numerique

Plateformes numériques :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/la-confiance-lere-des-plateformes-numeriques

Négociations internationales :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/negociations-internationales

Fichier TES :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/fichier-des-titres-electroniques-securises-tes

Loi pour une République numérique :
https://cnnumerique.fr/nos-travaux/loi-pour-une-republique-numerique

RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS & INTERVENTIONS

	Mois	Objet	Saisine / type	Participant(s)
19	01	Participation à la conference - AI: Perspective for Europe from European Leaders Abroad		Yann Bonnet
11	02	Participation au World Government Summit 2018 à Dubaï		Yann Bonnet
13	02	Membre du Jury à la deuxième édition du Prix innovation Sécurité routière		Yann Bonnet
28	02	Audition conjointe Cabinet du Secrétariat d'Etat/DINSIC/Conseil national du numérique sur le PJL Protection des données personnelles	Audition	Yann Bonnet
09	03	Conférence sur la Régulation face à la Disruption Numérique	Intervention	Yann Bonnet
23	03	Atelier de réflexion Conventions autour d'un petit-déjeuner : Intelligence artificielle et droit	Intervention	Yann Bonnet
29	03	Remise du rapport de Cédric Villani sur l'Intelligence Artificielle	IA	Yann Bonnet, Charly Berthet, François Levin, Anne-Charlotte Cornut, Lofred Madzou, Marylou Le Roy
06	04	Journée d'étude et de réflexion devant 20 préfets au salon de l'Ambassade d'Estonie en France	Intervention	Yann Bonnet et Anne-Charlotte Cornut
18	05	Présentation du rapport sur l'IA dans le monde de demain à la Conférence petit déjeuner ENA-France Télévision	Intervention	Yann Bonnet
22	05	Conférence à l'ENA, site de Strasbourg sur l'intelligence artificielle	Intervention	Yann Bonnet
28	05	Réunion avec Casper Klynge, ambassadeur du numérique du Danemark		Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy
30	05	Nomination des trente nouveaux membres du CNNum par le Mounir Mahjoubi : Mohammed Boumediane, Nathalie Collin, Maryne Cotty-eslous, Gaël Duval, Hind Elidrissi, Tatiana Jama, Laura Medji, Françoise Mercadal-delasalles, Jean-charles Samuelian, Alexandre Zapolsky, Yann Algan, Gilles Babinet, Annie Blandin-obernesser, Théodore Christakis, Olivier Clatz, Vincent Costalat, Florette Eymenier, Henri Isaac, Anne Lalou, Thomas Landrain, Maud Bailly, Jérémie Boroy, Karine Dognin-sauze, Gérald Elbaze, Sophie Flak, Loubna Ksibi, Litzie Maarek, Hervé Pillaud, Salwa Toko, Christian Vanizette.		
19	06	Audience publique sur le cadre réglementaire horizontal de l'UE pour la suppression de contenus illégaux sous forme numérique à Bruxelles		Charles-Pierre Astolfi
27	06	Comité de pilotage « Événements numériques de novembre » au Palais de l'Elysée		Charles-Pierre Astolfi
04	07	1ère Plénière du Conseil National du Numérique		Nouveau collège, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy, Lofred Madzou

18	07	Présentation des états généraux	Etats généraux	Salwa Toko, Hind Elidrissi, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy et Lofred Madzou
01	08	Préparation de l'IGF (puis réunion hebdomadaire du comité d'organisation les lundis)		David Martinon, Pierre Bonis, Dalila Rahmouni, Najma Bichara, Nicolas Chagny, Jennyfer Chrétien,Loic Duflot, Lucien Castex et Marylou Le Roy
06	09	Réunion 1 du GT2 social des EGRN	Etats généraux	Lofred Madzou, Hind Elidrissi
12	09	Réunion sur la charte du numérique		Annie Blandin, Théodore Christakis, Marylou Le Roy, Mariane Piccinin Barbieri
12	09	Réunion 1 du GT4 modalités de régulation des EGRN	Etats généraux	Annie Blandin, Théodore Christakis, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy, Mariane Piccinin Barbieri
13 et 14	09	Numérique en Commun[s]		Annie Blandin, Gérald Elbaze, Hervé Pillaud, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy, François Levin, Estelle Patat, Mariane Piccinin Barbieri
27	09	Réunion 2 du GT2 social des EGRN	Etats généraux	Lofred Madzou et Hind Elidrissi
27	09	Réunion 2 du GT1 Economie des EGRN	Etats généraux	Ruben Narzul et Robin Pieaud
28	09	Réunion 2 du GT4 modalités de régulation des EGRN	Etats généraux	Annie Blandin, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
02	10	Réunion 2 du GT3 Sociétal des EGRN	Etats généraux	Marylou Le Roy, Robin Pieaud
04	10	Conférence d'ouverture par M. Mahjoubi de la première session nationale Souveraineté numérique et Cybersécurité		Charles-Pierre Astolfi
05	10	Auditions syndicats - GT2 social des EGRN	Intervention et de remise de prix	Lofred Madzou, Estelle Patat
05 et 06	10	Plénière du Conseil National du Numérique		Membres et secrétariat général
09	10	Trophées du eCac40 Les Echos		Salwa Toko
09	10	Intervention du président de la République à Station F organisée par French Tech		Ruben Narzul, Estelle Patat
12	10	Bureau Ouvert "Réseau des Labs" avec la députée LREM Paula Forteza		Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
12	10	Réunion 4 du GT4 modalités de régulation des EGRN	Etats généraux	Annie Blandin, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
12	10	Réunion 3 du GT2 social des EGRN	Etats généraux	Judith Herzog, Estelle Patat, Hind Elidrissi
16	10	Dîner Cercle de l'Innovation et de la Transformation Numérique	Etats généraux	Salwa Toko

17	10	Call avec le CGI.br sur l'IG		Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
18	10	Réunion 3 du GT3 sociétal des EGRN	Etats généraux	Charles-Pierre Astolfi, Estelle Patat
18	10	Réunion 3 du GT1 Economie	Etats généraux	Ruben Narzul, Robin Pieaud
22	10	Rencontre avec Valérie Montanet (DGE) sur les aspects numériques la feuille de route France-Québec		Charles-Pierre astolfi, Estelle Patat
25	10	Matinée-Conférence annuelle du cabinet Vercken & Gaullier : l'actualité européenne du droit d'auteur et du droit du numérique		Mariane Piccinin Barbieri
31	11	Interview pour le journal L'Informaticien	Interview	Salwa Toko
01 et 02	11	ALLEA & Royal Society conférence à Buckinghamshire	Intervention	Salwa Toko
12, 13 et 14	11	IGF 2018 à l'UNESCO	Co-organisateur	Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy, Ruben Narzul, Estelle Patat, Mariane Piccinin Barbieri, Robin Pieaud
15	11	Remise du premier prix de la troisième édition du Concours projet innovant du conseil national des barreaux	Intervention et de remise de prix	Salwa Toko
15	11	Réunion avec "U.S. Department of Commerce - International Trade Administration"et le Service Commercial de l'Ambassade des États-Unis en France		Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
03	12	Bureau Ouvert "Réseau des Labs" avec la députée LREM Paula Forteza		Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
04	12	Forum National des Interconnectés	Intervention	Salwa Toko, Charles-Pierre Astolfi
05	12	3ème édition FrenchTech Connect Bordeaux	Intervention	Salwa Toko
06	12	Plénière Forum Médias Mobiles - accessibilité et numérique		Clément Le Ludec, Estelle Patat
07	12	Interview Femmes&Digital	Interview	Salwa Toko
11	12	Rencontre avec Andrea Servida à Bruxelles	Audition	Karine Dognin-Sauze, Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy
11	12	Evénement INC - Vers une consommation numérique éco-responsable ?	Colloque	Clément Le Ludec, Estelle Patat
14	12	Rendez-vous avec la startup Doctrine		Charles-Pierre Astolfi, Marylou Le Roy et Mariane Piccinin Barbieri
18	12	Laboratoire numérique et handicap - atelier#2	Atelier	Clément Le Ludec
20	12	Audition devant les parlementaires au sujet des différents aspects des domaines Numérique et Postes : infrastructures, opérateurs, aménagement du territoire , intermédiation numérique et humaine, identité, cybersécurité et Souveraineté	Audition	Salwa Toko

Conseil national du numérique
Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise-Weiss 75703 Paris Cedex 13
https://www.cnnumerique.fr

Contact :
Charles-Pierre Astolfi - Secrétaire général
presse@cnnumerique.fr - 01 44 97 25 08

BY SA

conseil national
du numérique

Conseil national du numérique
Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise-Weiss
75703 Paris Cedex 13
Télédoc 322

www.cnnumerique.fr
Contact :
Charles-Pierre ASTOLFI
Secrétaire général
presse@cnnumerique.fr
01 44 97 25 08

BY SA

Couverture : Quintin Leeds